

# LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI MERCREDI ET VENDREDI

## ABONNEMENTS

SUISSE : Un an fr. 9.— (avec Bulletin officiel fr. 13.50<sup>o</sup>)

ÉTRANGER : 18 fr. par an (avec Bulletin 22 fr.)

(Expédition des 8 numéros de la semaine le vendredi soir)

## RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de Chèques postaux Il c 58

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

## ANNONCES (Corps 7)

Canton : 20 ct. ; Suisse : 25 ct. ; Étranger : 30 ct. la ligne

RÉCLAMES : 50 ct. la ligne ou son espace

S'adresser à Publicités, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'Administration du Confédéré

## Nouvelles du jour

Le mouvement gréviste de Johannesburg, dans l'Afrique du Sud, prend les proportions les plus graves et les plus tragiques. Il devient une sanglante guerre civile.

Le local des ouvriers de Benoni était rempli de grévistes quand il fut bombardé. La police fait partout des patrouilles.

Le nombre des morts et blessés pour la journée de vendredi est évaluée à 600.

Les « commandos » de grévistes insurgés font tous leurs efforts pour s'emparer de la ville. Des combats ont eu lieu dans plusieurs localités situées au sud de Johannesburg.

Les troupes gouvernementales ont occupé Brakbau et s'avancent sur Springs. Les grévistes ont mis le feu aux casernes de Johannesburg et d'Ordsbourg.

On estime que le nombre des tués pendant la journée de samedi s'élève à plus de 100.

Un détachement de cavalerie a essayé un feu nourri de la part des grévistes. Il a riposté vigoureusement et fait 25 prisonniers. Ses propres pertes s'élèvent à 6 tués et 25 blessés. Un avion a lancé trois bombes. Des soldats qui réparaient une automobile en panne ont été attaqués et blessés.

Les grévistes ont capturé 24 officiers britanniques.

— Crise ministérielle en Grèce. L'ordre du jour de confiance ayant été repoussé par 162 voix contre 155, le cabinet Gounaris a donné sa démission. Le roi a chargé M. Stratos de constituer le nouveau ministère.

— En Albanie, Tirana et Durazzo tombent aux mains des insurgés. Tout est trouble dans ce pays qui attend un nouveau « mbret ».

— Une forte explosion s'est produite à la légation des États-Unis à Sofia. Plusieurs fenêtres de l'immeuble ont été brisées. Les locaux de la chancellerie ont été endommagés. Personne n'a été atteint par l'explosion.

M. Wilson, ministre des États-Unis à Sofia, estime qu'on se trouve en présence d'un attentat.

Divers attentats, lancements de bombes ont eu lieu contre des Polonais, dans la Haute-Silésie.

— Le général Berenguer, haut commissaire espagnol au Maroc, a donné sa démission. Les journaux de Madrid protestent contre cette détermination.

— On annonce l'arrestation de Gandhi, fameux agitateur hindou.

La succession de M. Montagu, sous-secrétaire anglais aux Indes, donne lieu à des pourparlers et à des difficultés. Les milieux nationaux hindous se répandent en récriminations.

Feuilleton du « Confédéré » 108

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs à Paris

## Eve victorieuse

par

PIERRE DE COULEVAIN

(Ouvrage couronné par l'Académie française)

— Depuis six mois, nous dinons avec lui tous les dimanches. Il habite le palais Salvini, un palais rempli de belles choses, mais glacé comme si jamais un rayon de soleil et une femme n'y étaient entrés. S'il contenait encore des microbes du moyen âge, cela ne m'étonnerait pas. Il y a là, dans ces magnifiques appartements, une curieuse odeur d'égilise, d'encens, de bouquins, de vieux garçon, de tabac, une odeur d'autres siècles... Elle a longtemps intrigué et taquiné mon nez ; il a fini par s'y habituer, par l'aimer même.

— Oh ! Dody, Dody ! s'écria Hélène, vous n'avez pas changé.

— Je l'espère bien !... Enfin, je me suis familiarisée avec ce décor italien et tout le reste. Après le dîner, nous avons de glorieuses petites parties de billard ou de bésigue : Son Eminence apprécie mes petits talents de société, je vous assure !... Plai-

## Les femmes et la mutualité

Avant que nos caisses-maladie créées par l'initiative privée fussent mises, dès 1914, au bénéfice de la loi fédérale de 1911 sur les assurances sociales, nous ne connaissions aucune d'elles qui ait admis des femmes dans le sein de sa mutualité.

Pourquoi cet ostracisme peu galant ? Passe encore que les femmes soient traitées de quantité négligeable, même par les plus fermes protagonistes du suffrage universel, mais pourquoi les exclure aussi des œuvres de solidarité ?

C'est que les conditions modestes dans lesquelles se créèrent les premiers noyaux mutualistes et le peu de ressources dont ils disposaient, surtout au début, les forçaient de mesurer leurs risques. Or les dangers de maladie sont plus nombreux chez la femme que chez l'homme. Une caisse mutuelle qui aurait admis un certain nombre de femmes parmi ses membres auraient eu ensuite de la peine à assurer son existence sans aggraver les prestations de ses membres, autre danger à éviter.

Ainsi, l'assurance mutuelle sans l'intervention de l'Etat est bien peu efficace, car elle ne peut guère fonctionner qu'au sein des groupes d'individus pour ainsi dire sélectionnés parmi les plus robustes.

La loi fédérale qui nous régit en la matière a eu entre autres bons effets d'appeler les femmes à bénéficier de l'assurance-maladie. Il leur est loisible de faire partie des caisses subventionnées aux mêmes conditions que les hommes en dépit des plus grandes proportions de morbidité qu'accusent à leur égard les statistiques. Bien plus, très soucieux de la protection de la maternité, pour favoriser l'hygiène de l'enfant et la lutte contre les maladies puerpérales et la mortalité infantile, le législateur fédéral a assimilé l'accouchement à une maladie ordinaire. Pendant 42 jours, la femme en couches retire de plein droit l'indemnité de chômage prévue par la caisse reconnue dont elle fait partie. Si elle allaite son enfant pendant au moins dix semaines, elle reçoit en outre un secours spécial de fr. 20. Ce montant, c'est la Confédération qui le verse, par l'intermédiaire de la caisse respective. Maman, Helvétia subsidie la caisse d'un montant égal pour ce qui concerne l'accouchement.

Selon les calculs de M. Weber, secrétaire central de la Fédération mutuelle romande, dans un rapport officiel sur la gestion des sociétés de Secours mutuels du canton de Genève, la morbidité féminine a été en 1920 de 176 % comparée à celle des mutualistes masculins.

Cette disproportion nous avait paru excessive. Par curiosité, nous nous sommes livrés à une statistique isolée semblable en consul-

tant la gestion d'une caisse qui recrute ses membres dans un milieu valaisan purement campagnard. Cette caisse rurale comptait en 1921 : 251 sociétaires masculins et 82 mutualistes du beau sexe. Les secours versés durant cette période se sont élevés à fr. 5294.25, dont fr. 3545.40 pour les hommes, fr. 1474.35 pour les femmes (secours ordinaires) et fr. 274.50 en guise d'indemnité d'allaitement et d'accouchement.

Ces chiffres révèlent donc également une plus grande morbidité chez la femme que chez l'homme à la montagne (dans le rapport de 127 contre 100. Ce chiffre de 127 ascenderait à 151 si l'on y faisait rentrer les secours versés pour accouchements et allaitement).

La proportion pour ce qui concerne la fréquence des maladies entre les sexes n'est pas aussi accentuée à la campagne que dans les centres urbains. Elle paraît cependant bien certaine.

Cette constatation ne prouve-t-elle pas que l'adoption et la mise en application de la loi sur les assurances sociales a été un pas considérable pour la cause féministe pratique ?

Mais ce progrès véritable nous apparaît fort méconnu par les intéressées si nous consultons les documents officiels. Il aurait été beau et réconfortant de voir la femme du peuple marcher à la tête des pionniers et des propagandistes des œuvres de solidarité.

En 1920, sur les 3162 membres faisant partie de la Fédération valaisanne de Secours mutuels, il y avait 352 femmes seulement réparties dans 14 sections sur 24.

Pourtant, la loi était en vigueur depuis six ans déjà. Il est vrai que quelques-unes de ces sections ont omis, par négligence ou pour une raison quelconque, de demander la reconnaissance fédérale.

En 1919, il y eut en Valais 3130 naissances. Le subside fédéral pour les accouchements s'éleva cette année à fr. 10.660 et celui pour l'allaitement à fr. 8320.

En 1920, les naissances s'élevèrent à 3737. Les mêmes subsides fédéraux furent respectivement de fr. 13,742 et fr. 11,520. Pour cette dernière année, la répartition moyenne serait de moins de fr. 7 par accouchée, chiffre dérisoire qui prouve que le grand nombre des femmes mariées — surtout dans les classes modestes, assurément ! — reste à l'écart de la mutualité.

416 accouchées en 1919, 576 en 1920, bénéficièrent de l'indemnité fédérale d'allaitement sur les trois mille et quelques centaines de naissances pour chacune de ces années, voilà des chiffres significatifs. Nous concluons de cet examen que la propagande des idées mutualistes doit être intensifiée chez les femmes des classes modestes. Leur indifférence à l'égard de cette intéressante œuvre sociale est pour nous une raison de plus de pousser à la roue de l'assurance obligatoire.

## Développement des lignes de jonction entre les usines électriques suisses

Une nouvelle ligne électrique à haute tension a été mise en exploitation ces derniers jours et relie les usines importantes du Valais à celles des Entreprises électriques fribourgeoises.

Cette nouvelle ligne, construite entre Monthey (Valais) et Pont-de-la-Tine—La-Forclaz (Vaud) est reliée d'un côté à la ligne existante entre Pont-de-la-Tine—Montbovon—Broc—Hauterive—Kallnach et de l'autre côté, en Valais, à la ligne à haute tension de Monthey à Brigue appartenant aux Usines électriques de la Lonza en Valais (puissance maximum totale environ 45,000 HP), l'excédent de l'énergie non absorbée en Valais aux Entreprises électriques fribourgeoises, lesquelles transmettent à leur tour à l'« Eos » (Energie de l'Ouest Suisse) et à « Sk. » (Société suisse pour le transport et la distribution de l'électricité) leur excédent de force qui alimente ensuite en houille blanche notre Suisse occidentale et orientale.

Cette importante jonction est la dernière construite des quatre lignes qui relient actuellement nos usines électriques du sud des Alpes à celles du nord de nos Alpes suisses par les lignes de la Bernina (Forces électriques Rhétiques), du Gotthard (Usine des CFF.) et de la Gemmi (Entreprises électriques bernoises), construites également, toutes trois, depuis peu de temps.

On est heureux de constater l'union qui se crée entre les diverses Sociétés de production d'énergie électrique. Par cette collaboration, cette unité de vues et d'efforts, cela ne manquera pas de donner un plus grand essor à cette industrie électrique et les résultats n'en seront que plus satisfaisants, même aussi pour notre économie nationale.

## Opinions

### L'enseignement démocratique

Il y a, certes, du vrai dans le reproche fait à l'enseignement actuel, de favoriser uniquement les rejetons de la bourgeoisie. Comme l'écrivait M. Dubreuil : « qui oserait soutenir l'inopportunité et l'inutilité d'une distribution plus large des connaissances humaines ? Et pourtant, il en est qui, sans le dire, et pour conserver des privilèges éternels à une minorité, sont d'un avis assez semblable à celui de ce diplomate célèbre qui déclarait : l'humanité s'arrête au baron. Pour eux, encore aujourd'hui, l'intellectuel doit s'arrêter à ceux qui ont la bourse bien garnie. Au delà, n'est que la foule exploitable à merci et de millions de cerveaux doivent rester dans un état d'ignorance relative afin que l'idée de l'élévation indépendante n'y naisse point. »

M. Ronald alla au-devant de sa sœur et l'accueillit très affectueusement.

Pendant ce temps, Dora avait enlevé le grand chapeau à plumes du Bébé, ébouriffé d'un habile coup de doigt les boucles épaisses de ses cheveux brun doré comme une châtaigne fraîche, puis elle le présenta à Hélène.

— La belle petite créature ! — s'écria celle-ci, regardant sans trouble l'enfant de Sant'Anna.

— N'est-ce pas ? Ressemble-t-il assez à son père !

— Beaucoup, en effet.

Dora s'approcha de M. Ronald.

— Oncle, dit-elle gravement, — voyez... celui-ci devait naître.

Une émotion subite et profonde adoucit la figure du savant. Il regarda un instant le petit Guido, puis, entourant de son bras la mère et l'enfant, il les embrassa tous deux.

— Vous avez raison, dit-il, celui-ci devait naître... et un autre devait mourir ! ajouta-t-il plus bas.

(A suivre).



## La réorganisation des C.F.F.

Dans la mêlée des opinions qui a eu lieu autour de la question de la réorganisation des C.F.F. on n'a entendu pour ainsi dire que la voix des économistes et des politiciens. Les fonctionnaires eux-mêmes, que la réponse touche de plus près, ont rarement donné publiquement leur avis. Or, leur attitude n'a pas seulement de l'importance du point de vue de la politique référendaire, mais elle est étroitement liée au fait que ce sont les cheminots précisément qui vont être chargés d'appliquer cette réforme.

Lors de la grande assemblée de la Tonhalle, le 24 février dernier, à Zurich, M. Brak, l'ancien directeur des chemins de fer du Nord-Est avait déclaré que le projet de loi pour la réorganisation de l'administration des chemins de fer suisses ne pouvait être approuvée par les spécialistes en matière de chemins de fer; de ce fait, le projet s'était vu entouré d'une certaine défiance non seulement au sein du peuple, mais dans les milieux des cheminots eux-mêmes. Aussi, l'opinion d'un fonctionnaire travaillant depuis plusieurs années au service des chemins de fer, aura-t-elle tout au moins le mérite de partir de considérations pratiques.

Une assemblée de techniciens, réunie à Bâle le 11 décembre 1921 avait pris une résolution qui concluait en ces termes: «Le projet du Dr Haab, conseiller fédéral, contient pour l'assainissement, des finances et de l'état d'esprit tous les éléments nécessaires à une réforme jusqu'à la limite de ce que l'on peut atteindre pour l'heure. L'assemblée compte ainsi que cette œuvre de révision, éminemment importante pour les C.F.F., comme pour l'économie de la Suisse entière, sera entreprise rapidement et sans égard ni aux personnes ni aux régions.

Cette résolution fut prise par des fonctionnaires qui tous sont depuis nombre d'années, en service actif dans les chemins de fer et qui furent à même de connaître les lacunes et les vices du système actuel d'administration, par leurs propres expériences et par leurs observations. La résolution n'a pas été prise à la légère; elle est le fruit d'une longue et consciencieuse discussion de la question. Il règne une certaine méfiance et de sérieuses divergences de vues dans le cercle des techniciens. Si en dépit de cela, la résolution a été prise à la presque unanimité, c'est qu'on est parti de considérations essentielles qui doivent servir de base dans le jugement que tout citoyen suisse portera sur la question de la réforme des C.F.F. Nous nous sommes dit en particulier, qu'une réorganisation de nos chemins de fer ne saurait être fondée sur des éléments d'ordre exclusivement technique; qu'au contraire, le problème de cette réforme ne pouvait trouver de solution favorable que si l'on prenait égard aux particularités de notre pays, dans l'ordre politique et national, comme aussi à la mentalité de certains milieux qui dans les questions nationales ou économiques font preuve de la plus grande susceptibilité. Il est évidemment fort regrettable que l'on ne puisse entrevoir d'issue à ce problème que par la voie de compromis; mais il faut se rendre à l'évidence, reconnaître que l'on a affaire ici à une réalité dont aucun législateur ne saurait faire abstraction.

L'homme pratique ne recherche que le réalisable et ne dépense pas inutilement ses forces pour des buts qu'il n'atteindra pas. Il faut attendre d'avoir pris connaissance du projet de loi du Conseil fédéral, pour se rendre compte que la recherche du bien supérieur du pays et la noble volonté d'y satisfaire ont seules présidé à l'élaboration de ces divers documents. Nous avons l'intime conviction que l'on peut entreprendre la réforme dans tous les sens et dans la mesure appropriée, dans les cadres et sur les bases de ce projet de réorganisation. Si les faits venaient à décevoir cette attente, il n'en faudrait rendre responsable ni le législateur ni la loi. La faute en serait à ces forces — connues ou inconnues, conscientes ou inconscientes — qui toujours tendent à mettre obstacle aux réformes: on manque de courage, on manque d'énergie pour lutter contre ces forces et briser toute volonté qui s'oppose ouvertement à l'application de la loi.

Tout projet de réforme qui va plus loin que le projet du Conseil fédéral, ou qui s'en éloigne, est passible de mettre en question la réorganisation de nos C.F.F. Aussi, en connaissance de cause, ne saurions-nous insister assez auprès de tous les citoyens suisses pour leur recommander le projet du Conseil fédéral: les auteurs méritent pleine et entière confiance pour l'œuvre qu'ils ont accomplie.

(P. S. M.)

## L'électrification des C. F. F.

A cours du IV<sup>me</sup> trimestre de 1921, les divers travaux d'électrification ont été poursuivis, pour autant que les conditions climatiques le permettaient. Durant cette période, les C.F.F. ont conclu un nouveau contrat avec

la S. A. des Forces motrices bernoises au sujet de la fourniture de l'énergie nécessaire à l'exploitation du tronçon Scherzlingen-Thoune-Berne. Deux conventions ont été passées avec la direction du chemin de fer Martigny-Châtellard, tout d'abord au sujet du transport des matériaux destinés à la construction des usines de Barberine et de Vernayaz, et ensuite pour ce qui concerne la construction et l'exploitation de deux voies étroites de raccordement entre Barberine et Châtellard-Village.

L'usine de Ritom a fourni au cours du trimestre 5,300,000 kwh. au service de la traction, sans qu'il se soit produit de dérangements importants, ni de pertes d'eau par débordement du lac. A la fin de décembre le niveau du lac de Ritom était de 3 m. 50 au-dessous de la couronne du déversoir, et permettait de disposer de 22,000,000 mètres cubes d'eau.

A l'usine d'Amsteg on a terminé le barrage de Pfeffersprung ainsi que la galerie d'amenée de 7 km. Les travaux de maçonnerie ont été poursuivis. Montage des conduites tubulaires, aménagement intérieur de la halle aux machines et montage des machines elles-mêmes, tout a suivi un cours normal et satisfaisant. Le canal de fuite est en outre presque terminé.

L'usine auxiliaire de Göschenen a été mise à l'essai, mais des fuites ayant été constatées, il a fallu découvrir en partie la conduite — qui datait de la construction du tunnel du Gothard — pour remplacer les anciens empierrements.

Le câble à haute tension est actuellement posé entre Gurtellen à l'usine d'Amsteg; la sous-station de Giubiasco est prête à fonctionner.

Sur le tronçon Bellinzzone-Chiasso le câble pour courant faible et les câbles sélecteurs, de commande et accessoires, sont posés; on a commencé la pose du câble d'alimentation dans le tunnel.

Le câble pour courant faible a également été posé sur le tronçon Erstfeld-Lucerne et les dispositions voulues ont été prises pour la pose du câble d'alimentation dans le tunnel.

Sur le parcours Arth-Goldau et Zoug-Lucerne, presque tous les mâts, isolateurs et montage des fils sont terminés.

Sur le tronçon Sion-Lausanne, les fondements des mâts en pleine voie Villeneuve-Territet et Vevey-Rivaz sont prêts; le tracé définitif de la ligne d'alimentation Villeneuve-Vernayaz a été profilé. Lors de la séance du 12 décembre, on se souvient que le Conseil d'administration avait approuvé le contrat avec la S. A. Brown-Boveri & Cie à Baden, concernant la fourniture, le montage et la mise en marche des transformateurs de la sous-station de Puidoux.

Relevons enfin que le beau temps a permis de poursuivre normalement les travaux à l'usine de Barberine jusqu'à la fin de décembre. Les travaux préparatoires pour la galerie d'amenée et la conduite forcée sont terminés; les installations pour la réparation du béton sont aussi achevées. On a travaillé en outre à l'élaboration du projet définitif de construction de l'usine de Ruppertschwyl. Toutefois, diverses objections émises par les fabriques de ciment du Jura et par la maison A. Jenny-Kunz, à Aarau, ont dû être soumises à la commission d'experts.

## VALAIS

VAL D'ILLIEZ. — Noces d'or. — On nous écrit:

Il y a quelques jours, entourés d'une nombreuse descendance d'enfants et de petits-enfants, M. et Mme Ignace Trombert, au Val d'Illeiez, fêtaient leurs noces d'or. M. et Mme Trombert sont aujourd'hui âgés de 75 ans tous deux; ils sont très alertes malgré les fatigues incombant au dur labeur du montagnard qui a dû élever une nombreuse famille.

Les heureux jubilaires ont eu en effet dix-huit enfants, quatorze garçons et quatre filles, dont dix sont encore en vie. Plusieurs d'entre eux sont établis au dehors, entre autres M. Auguste Trombert, à Genève, l'actif président de la Société valaisanne de Secours mutuels.

Le papa Trombert aime à rappeler sa campagne de l'occupation des frontières en 1870, alors que sergent, il servait dans le bataillon 12 d'infanterie. L'année dernière, il participait au banquet des vétérans de 1870 à Illeiez.

Aujourd'hui, retirés dans cette antique maison où M. Trombert vint au monde, ces vénérables vieillards, aimés et respectés de tous ceux qui les connaissent, jouissent en paix du repos que leur a procuré leur activité. Leurs nombreux amis souhaitent qu'ils jouissent longtemps encore de cette enviable santé et leur adressent des sincères félicitations.

J. M.

Au bon vieux temps des écoliers. — Dans la «Feuille commerciale de Sierre», un correspondant occasionnel fait un parallèle entre les écoles d'autrefois et le développement actuel de l'instruction publique, à Sierre, comparaison qui est tout à l'avantage des autorités municipales de la noble cité du Soleil.

Voici les ressources dont on disposait il y a moins de cent ans vers les années 1835-1840

« Nos pères nous racontaient que dans les années 1835-1840, toute la jeunesse de Sierre, garçons et filles, avides d'instruction, avait amplement place autour d'une grande table dans la chambre principale du vicariat actuel. Le rév. vicaire Marx, de Tourtemagne, un vieillard presque octogénaire, était le maître de cette école plus que primitive. Comme livres classiques, on avait un petit alphabet; pour les élèves plus avancés des vieux livres de prières de toutes espèces. Quant aux exercices d'écriture, on se bornait à copier des prières. A noter encore que l'écriture était un privilège pour les garçons seulement; il était sévèrement interdit aux filles d'écrire à cause de l'abus prématuré et le danger moral qui en aurait pu ressortir pour elles; l'arithmétique se bornait aux quatre opérations fondamentales et le catéchisme — c'était tout. Le nombre d'élèves de cette école facultative était de 45 à 50 et l'enseignement ne se donnait qu'en allemand. »

Voilà un enseignement peu propice à la formation des bas bleus. Ce n'était pas le temps des billets doux. On a évolué depuis à Sierre et ailleurs.

Valaisans à Berne. — On nous signale la retraite d'un fonctionnaire fédéral valaisan, M. Imboden, chef du bureau des finances à Berne. M. Imboden a passé trente-trois ans au service de la Confédération.

Comptoir suisse. — (Corr.). — Nous apprenons avec une vive satisfaction que M. Jean Gay vient d'être appelé à faire partie du Comité de patronage du Comptoir suisse à Lausanne. Nous félicitons la Direction du Comptoir pour cet heureux choix.

Cours de greffage de la vigne en 1922. — (Comm.). — Le Service de la Viticulture organisera dans le courant du mois d'avril 1922, des cours d'une durée d'un jour, pour le greffage des plants américains, et la reconstitution du vignoble.

Ces cours seront donnés au domaine de l'Etat du Grand Brûlé, commune de Leytron.

Les personnes désirant prendre part à ce cours doivent s'inscrire d'ici au 1er avril, auprès du Service cantonal de la Viticulture, à Sion, qui les informera de leur admission et leur communiquera le programme des cours.

Ne peuvent être admises que des personnes âgées d'au moins 17 ans, et au courant des travaux de la vigne.

ST-GINGOLPH. — Laiterie franco-suisse. — A la suite d'une conférence de M. Schwar, les producteurs de lait suisses et français qui alimentent la laiterie de St-Gingolph ont décidé de se constituer en section de la Fédération valaisanne des Producteurs de lait.

— La F. V. P. L. compte maintenant 95 sections de la Furka au Léman. M. Edmond Bille a dessiné pour la Fédération des armoiries de circonstance: deux guerrières d'Hérens entrecroisent nerveusement leurs cornes sous le drapeau «treiz'étoilé» et au-dessus des initiales de la Fédération reproduites à double, en français et en allemand.

## Chronique sédunoise

### DECISIONS MUNICIPALES

(Séance du 18 février 1922)

Hôtel. M. X., propriétaire d'un hôtel à Sion, a demandé l'autorisation d'agrandir son hôtel. Sur la proposition de la C. E., le Conseil décide de ne pas entrer en matière sur cette demande avant que M. X. ait requis du Conseil fédéral l'autorisation prévue par l'ordonnance du 2 novembre 1915 art. 27.

Route de Molignon. — Vu le montant des subsides promis par les propriétaires intéressés sur la proposition de la C. T., le Conseil décide de continuer la correction de la route de Molignon jusqu'au hameau de ce nom. Les travaux sont adjugés à MM. N. N., entrepreneurs du 1er tronçon. Le Bureau est invité à établir le cahier des charges sur la base des conditions fixées et acceptées par les entrepreneurs et en y insérant l'obligation d'occuper les sans-travail.

Les signataires de la participation aux dépenses ayant posé certaines conditions pour l'emploi d'une partie de cet argent, le Conseil estime ne pouvoir se prononcer à ce sujet pour le moment et avant que la section projetée soit construite et mise en état.

Il est cependant entendu qu'il sera tenu compte dans la mesure du possible des vœux exprimés, s'il y a possibilité de poursuivre la route au delà du point terminus du tracé actuel.

Salubrité publique. — Sur la proposition de la C. S., le Conseil autorise cette dernière à conférer à une délégation de 3 membres les compétences pour procéder aux travaux préparatoires nécessaires à l'introduction du casier sanitaire.

Sur la proposition de cette même commission, le Conseil décide en principe d'accorder son appui financier et moral à la ligue antituberculeuse que l'œuvre sédunoise d'assistance vient de créer à Sion: de construire un ossuaire lorsque le transfert du cimetière ou l'agrandissement du cimetière actuel aura été décidé.

La Commission de Salubrité publique est invitée à soumettre au Conseil des propositions au sujet de l'application de l'art. 73 du Règlement sur la police des constructions.

Pourquoi vos mains sont-elles négligées alors que vous attachez tant de prix à votre toilette? C'est si facile de les soigner avec Hygie exposé chez Girard-Rard, Au National, Martigny

## MARTIGNY

### Nécrologie

L'inexorable faucheuse vient encore de nous enlever un bon citoyen et un non moins excellent père de famille. Louis Vouilloz, de Ravoire, a été conduit à sa demeure dernière, aujourd'hui lundi, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis.

Toute sa vie il fut un modèle de père de famille et un ami sûr, serviable à chacun. Il était âgé de 64 ans.

Habitant tout là-haut dans la montagne, loin des médecins et des pharmaciens, il faisait l'office de rhabilleur en attendant la venue du docteur.

Il pratiquait en outre les métiers de cordonnier, boucher, charpentier et fruitier. Il fit en cette dernière qualité plus de 20 campagnes en Tarentaise.

D'un esprit ouvert et de cœur loyal, toujours prêt à rendre service dans l'infortune, le défunt s'était créé une belle réputation dans les hameaux de Ravoire.

Qui a connu ce type accompli du montagnard fortement charpenté, n'est nullement surpris de savoir qu'il fut le sonneur officiel de la «grande Madeleine», autrement dit la grande cloche de Martigny et, détail touchant, c'est elle qui fit, dimanche soir, entendre sa puissante voix pour nous annoncer le départ de celui qui fut son enfant gâté pendant 40 ans.

Que sa famille en pleurs, et particulièrement ses beaux-frères, MM. Moret frères, à Martigny, reçoivent ici l'expression de nos sincères condoléances.

L.

— Dimanche a été ensevelie Mme Pierre-Maurice Paccolat, née Marquis, décédée à Martigny-Bourg, à l'âge de 78 ans.

C'était la veuve du président et député Paccolat, de Dorénavant, et la mère de M. Maurice Paccolat, marchand de vin à Martigny-Bourg. Nos condoléances aux familles endeuillées.

### Société de tir «La Dranse»

Les membres de cette société sont convoqués en assemblée générale mardi 14, à 20 h. à l'Hôtel de Ville.

### Ordre du jour:

1. Fusion éventuelle avec la société de tir «Patria».
2. Renouvellement du comité.
3. Approbation de la gestion du Comité.
4. Propositions individuelles.

### Ski-Club

Les membres du Ski-Club de Martigny sont convoqués en réunion mardi soir, 14 mars, au Café de la Place (1er étage) à Martigny-Bourg. L'assemblée sera précédée d'une raclette, à 19 h.

S'inscrire de suite auprès du secrétaire, M. Vincent Vairoli.

## En Suisse

### Personnel fédéral

Le comité de l'Union fédérative des fonctionnaires, employés et ouvriers fédéraux, réuni à Berne mercredi après-midi, a voté une résolution dans laquelle il s'élève contre le renvoi, pendant la crise actuelle, d'ouvriers des télégraphes et des téléphones et exprime l'espoir que les ouvriers déjà congédiés seront rappelés.

Les sociétés faisant partie de l'Union fédérative seront invitées à prendre part au mouvement pour l'organisation du référendum contre la loi sur les menées révolutionnaires. La collecte pour les affamés de Russie sera fortement encouragée.

Le comité a approuvé le rapport sur la répartition des allocations de renchérissement pour 1922, 1er semestre, et décidé d'appuyer, dans certains cas, les recours formulés en vue d'obtenir une allocation de résidence plus élevée.

### Singulier obstacle

Le train parti de Neuchâtel mercredi à midi trente a rencontré un tel amas de feuilles, surtout devant le grand tunnel de Noiraigue, qu'il en a été arrêté.

Il a fallu le secours de la locomotive du train descendant, alors en gare de Noiraigue, pour lui permettre de continuer sa route. Le tout se traduisit par un retard d'une heure.

### Fausse pièces d'or

A Genève, de fausses pièces d'or de 20 fr. ont été mises en circulation. Il s'agit de pièces françaises de 1909. A part la tête qui est remarquable de netteté, la frappe n'est pas très bonne. Les pièces pèsent 3 grammes au lieu de 6 gr. 400. Au toucher, la fausse pièce est savonneuse et la dorure, mal appliquée, s'éraïlle sous l'ongle.

### Elections fribourgeoises

Dimanche ont eu lieu les élections pour le renouvellement des Conseils communaux dans le canton de Fribourg. Elles se sont faites d'après le système de la représentation proportionnelle. Voici les résultats pour le chef-lieu: conservateurs 5 sièges; radicaux 2 sièges; socialistes 2 sièges.

Sous Pavalanche

L'hôtel Amsteingletscher, au col du Susten (Uri) a été gravement endommagé par une avalanche. L'aile sud du bâtiment a été presque entièrement détruite. Une partie du mobilier a dû être retirée dans la neige.

Incendie

La grande ferme de la Maula, près de la Roche et au pied des derniers contreforts de la Berra, propriété de la famille Lauper et assurée contre l'incendie a été incendiée complètement la semaine dernière. Le bétail a pu être sauvé et il n'y a pas eu d'accident de personne.

Mais tout le chédail, le mobilier des appartements, y compris une certaine somme d'argent devint la proie des flammes. Il en fut de même de la viande provenant de l'abattage d'une demi-douzaine de porcs mise à fumer par des voisins dans le fumoir de la maison incendiée.

La journée de huit heures dans les entreprises de transport, en Allemagne

On écrit au « Pro Lemano » :

Selon la « Badische Landeszeitung », le Ministère des Chemins de fer du Reich a élaboré un projet de loi concernant les heures de travail du personnel des chemins de fer, projet qui doit, tel que le ministre l'a affirmé déjà à plusieurs reprises, maintenir, en principe, la loi de huit heures, tout en conciliant les intérêts du personnel avec les nécessités du service. Ce projet de loi envisage la situation des employés et ouvriers des chemins de fer de l'Etat ainsi que ceux des Compagnies privées et des tramways.

En ce qui concerne les heures de travail, celles-ci dépendent, avant tout, de la nature de l'emploi qui peut exiger tantôt une activité intense, tantôt seulement une simple présence de l'employé. Afin de tenir compte de ces circonstances particulières, une distinction a été établie dans le dit projet entre les heures de travail effectif (wirkliche Arbeitsleistung) et les heures de présence (Dienstbereitschaft).

Ainsi, en pratique, le temps de travail d'un garde-barrière pourra comporter plus de huit heures, parce qu'il s'agit surtout, pour lui, d'heures de présence. On arrivera par suite à assurer le service de la voie, pendant les 24 heures, à l'aide de 2 hommes seulement, tandis qu'il en faudrait 3 en théorie avec une application rigoureuse de la journée de huit heures. Grâce à ce projet, la loi de huit heures devient donc en réalité la loi de « huit heures de travail ». Ne sont pas comptées comme heures de travail les interruptions pendant lesquelles le personnel peut quitter son poste ainsi que le déplacement de service qui doivent être effectués, en chemin de fer, pour la reprise du travail ou après que celui-ci est terminé. Le personnel doit pouvoir s'accorder le repos nécessaire entre les différentes séries de travail global. Le projet prévoit comme repos minimum 8 heures pour le personnel des trains et 10 heures si le personnel passe chez lui ses heures de repos.

Quant aux jours de repos, le projet en prévoit 52 à raison, chaque fois, de 32 heures consécutives. L'exploitation ne pouvant être interrompue le dimanche et les jours fériés, le personnel ne peut avoir, comme jour de repos, chaque fois un dimanche; 17 jours de repos, toutefois, doivent tomber sur un dimanche. La nature du service comporte souvent des dérangements imprévus ou un trafic intensifié. Le projet fait donc prévoir, à l'occasion de circonstances extraordinaires, une augmentation des heures de travail ordinaires ou du travail global et une diminution du repos prévu. Le projet confère, en outre, au ministre des chemins de fer, en ce qui concerne les lignes à grandes distances, ainsi qu'aux Autorités compétentes locales, le droit de prendre des mesures extraordinaires dans l'intérêt de la collectivité. Les chemins de fer secondaires surtout doivent pouvoir bénéficier de ces facilités.

Tout le projet de loi gravite, en somme, autour de la distinction entre les heures de travail en général et les heures pendant lesquelles du travail est réellement effectué; il tend à rapprocher, en pratique, ces deux notions. Il faut espérer que tous les intéressés, y compris le personnel des entreprises de transport, reconnaîtront la nécessité et l'intérêt qu'il y a pour eux-mêmes d'abandonner le principe rigoureux des 8 heures, du moins durant la période de crise économique que nous traversons.

BOUTADE

Le fiancé ultra-précieux et supergalant :  
— Daignez, mademoiselle, poser la rose exquise de vos grâces dans cet indigne fau-teuil qui gardera à jamais l'empreinte de votre corps céleste, de même que le parfum subtil qui se dégage de votre troublant per-sonne!

La fiancée ironique :  
— Je crois comprendre que vous m'invitez à m'asseoir.

Nouvelles de l'Étranger

L'heure d'été

La Chambre française, dans sa séance de jeudi matin, a adopté le contre-projet de M. Pouzin par 265 voix contre 260.

On sait que ce contre-projet prévoit l'abrogation de la loi sur l'avance de l'heure d'été.

Jeudi après-midi, en raison des accords internationaux, notamment avec l'Angleterre et la Belgique, la Chambre a décidé par 299 voix contre 229 de maintenir l'avance de l'heure en été pour 1922 à partir du samedi 25 mars jusqu'au premier samedi d'octobre.

L'abrogation de la loi sur l'avance de l'heure en été pour 1922 aurait notamment pour effet de ne plus assurer la concordance des horaires de chemins de fer avec les pays voisins qui ont ratifié les accords internationaux.

L'ensemble de la loi sur l'avance de l'heure en été a été adopté par 360 voix contre 139.

Le message américain aux Alliés

Voici le texte de ce message :

« Memorandum pour les ministres des finances de Grande-Bretagne, de France, d'Italie et de Belgique.

« J'ai reçu ce matin un cablogramme de Washington me donnant comme instruction de vous déclarer que les dépenses des armées américaines d'occupation jusqu'au 1er mai 1921, se montaient à environ 241 millions de dollars.

« Les gouvernements alliés, sauf peut-être la Grande-Bretagne, ont reçu le montant intégral de leurs dépenses d'occupation jusqu'au 1er mai 1921, et, vraisemblablement, les dépenses de l'armée britannique seront entièrement couvertes à la suite du présent arrangement.

« Tenant compte de ce qui précède, le gouvernement des Etats-Unis compte obtenir le paiement intégral du coût de son armée d'occupation avec les intérêts au 1er mai 1921, avant qu'aucune part des paiements allemands soit attribuée pour les réparations ou pour tout autre but.

« En ce qui concerne les frais courants, j'ai reçu pour instructions de déclarer que le gouvernement des Etats-Unis demande leur entier paiement, il ne prévoit pas de difficultés pour convenir des détails pratiques relatifs au paiement. »

(Signé) : R. W. BOYDEN, délégué officieux des Etats-Unis à la Commission des réparations.

Estimant que le memorandum du gouvernement américain constitue une interprétation nouvelle du traité de Versailles, lequel n'a pas été ratifié par le gouvernement des Etats-Unis, les ministres alliés ont décidé d'en référer à leurs gouvernements respectifs.

La guérilla au Maroc

Une note du ministère de la guerre annonce qu'au cours d'une reconnaissance effectuée le 6 mars dans la région de Souk el Arba au sud-ouest de Taza, un goum marocain a été attaqué par des indigènes. Il a perdu, dans la rencontre, 2 officiers et 1 caporal français tués, ainsi que 18 gnomiers.

Les Ryffains ont attaqué une position au delà de Kert. Le bataillon qui la tenait a repoussé l'attaque mais a perdu 4 officiers, 70 soldats tués; il compte en outre 50 blessés.

La crise grecque

On prévoit dans les milieux politiques que la solution de la crise ministérielle sera laborieuse parce qu'aucun parti politique ne possède une force numérique suffisante pour assurer le pouvoir à lui seul.

L'opposition qui renversa le gouvernement est composée de 87 venizelistes, de 33 stratistes, de 15 indépendants et d'un groupe de 30 ex-goumaristes mécontents. Les ministres n'ont pas voté. Effectivement, M. Gounaris conserve une petite majorité dans le Parlement si l'on considère que plusieurs de ses partisans étaient absents au moment du vote.

La coalition des venizelistes avec un autre groupe de l'opposition étant impossible, aucun ministère durable ne pourra être constitué sans l'appui du parti Gounaris. L'éventualité de la dissolution du parlement est complètement exclue pour le moment.

Ça et là

Le cinquantenaire de la mort de Mazzini, le célèbre agitateur, a été solennellement célébré dans toute l'Italie. A Rome a été posée la première pierre du monument qui sera élevé sur l'Aventin en l'honneur du grand patriote italien. Cette cérémonie a eu lieu en présence du président du conseil, des autorités civiles et militaires.

— Un coup de feu a été tiré contre un train de voyageurs sur la ligne de Bourg à Bellegarde (France). Deux glaces ont été brisées; il n'y a pas eu d'accident de personne.

— Le nouveau cabinet Ponikowski est constitué. Le voïve de Lodz, Antoine Kaminski, devient ministre de l'intérieur.

Les ministères des chemins de fer et du Commerce auront des titulaires nouveaux. Pas de changement dans les autres postes.

OPINIONS

L'aviation commerciale

Les merveilleux exploits des aviateurs de la guerre avaient pu faire croire qu'une fois la guerre terminée, la cinquième arme, passée au service civil, allait supplanter à bref délai le chemin de fer, l'automobile et le bateau.

En réalité, les choses se sont passées un peu différemment et si l'on ne saurait contester les services que rend l'aviation commerciale, il n'en reste pas moins établi que l'avion de commerce n'a pas pris la place et l'importance que l'on espérait et prédisait. Il ne faut pas oublier que l'aviation de guerre ne comptait ni les vies, ni les frais; l'aviation commerciale, elle doit compter, et le bilan des voyages aériens de commerce n'est pas si brillant que celui des raids militaires. On se souvient en Suisse de l'échec du service postal par avions, que l'on avait essayé d'organiser, échec qui tient aux mêmes causes que l'insuccès, relatif, du transport des voyageurs par les services aériens.

Au point de vue de la régularité déjà, l'avion ne peut lutter ni avec le chemin de fer, ni avec l'auto. Le rapporteur du budget de l'aéronautique français constate que certaines des grandes lignes aériennes sont obligées de suspendre presque entièrement leur service d'hiver. De ce fait, les prix qu'elles doivent demander l'été à leurs voyageurs, pour essayer d'équilibrer leur budget, sont forcément très élevés, puisqu'elles ne travaillent que quelques mois à plein rendement.

La fréquence des voyages possibles sur les lignes ouvertes toute l'année tombe à 50 % pendant l'hiver, et celle des voyages effectués ne dépasse guère le 25 %. Bien souvent, le départ de l'avion, s'il n'est pas suspendu, est retardé de plusieurs heures pour cas de force majeure, brouillards ou tempêtes. L'aviation commerciale doit tenir compte des vies humaines, et la clientèle aurait bientôt fait de la délaisser tout à fait si elle exposait ses passagers comme l'aviation militaire risquait les siens.

Sans doute, l'avion est plus rapide que l'express, mais comme il s'agit d'aviation commerciale, il faut tenir compte de la vitesse commerciale du transport aérien. Or, la supériorité de l'avion est ici toute théorique. Pour les petits parcours, le temps qu'il faut au voyageur pour se rendre à l'aérodrome, situé généralement assez loin de la ville, et pour regagner la ville à l'arrivée, lui fait perdre le temps gagné sur le chemin de fer qui amène, lui, ses passagers au centre des affaires. Pour les grands parcours, le chemin de fer a pour lui, l'avantage des voyages de nuit. On part le soir, on dort en train, et on arrive le matin à destination. En avion, la course doit s'effectuer de jour et prend toute la journée; les affaires doivent être remises au lendemain. Ce n'est que sur de très longs parcours que l'avion retrouve ses avantages, lorsqu'il n'a à lutter que contre un concurrent désavantagé, un bateau ou un chemin de fer à fortes rampes et à tracé compliqué.

Reste encore la question des frais. Sans doute, la ligne aérienne ne coûte rien, tandis que la voie ferrée exige des travaux coûteux, et le bateau, des ports qui englobent également des sommes considérables. L'avion se contente de terrains d'atterrissage bien moins dispendieux. Mais cet avantage de la ligne aérienne est très largement reperdu dans les frais d'exploitation. L'essence est un combustible plus cher que le charbon et la vitesse du transport se paye. Il y a en outre les assurances qui coûtent fort cher. Le matériel d'exploitation est coûteux, s'use rapidement, est exposé à de nombreux accidents. En plus, le personnel a des traitements, élevés, de sorte que, tout calculé, le fret en avion est très cher et ne peut convenir qu'aux marchandises légères et de valeur et aux voyageurs.

Les expériences faites en France démontrent que l'aviation commerciale ne couvre pas ses frais et qu'elle vit des subventions de l'Etat. Elle a transporté en 1921 environ 10,000 passagers pour lesquels l'Etat a payé 27 millions. C'est-à-dire que chaque voyageur a environ coûté 3000 francs à la caisse publique, sans compter quelques frais accessoires. C'est une dépense énorme, qui s'explique par les raisons développées plus haut et par le fait que les avions font souvent des voyages de retour à vide. Les passagers restent relativement peu nombreux, parce que les moyens de locomotion concurrents, le chemin de fer et le bateau sont infiniment meilleur marché, plus réguliers et souvent tout aussi rapides. Dans le premier semestre de 1921, neuf compagnies françaises aériennes auraient pu en 2849 voyages transporter 12,224 passagers. Elles n'ont eu que 3433 places payantes et 850 gratuites. On s'explique aisément dans ces conditions que l'aviation commerciale revienne si cher à l'Etat. C'est un luxe que les grands pays sont seuls, à l'heure actuelle, à pouvoir se payer.

PENSEE

Il y a évidemment toujours quelque chose de douloureux à séparer des choses et des habitudes de toute sa vie, et de la vie des ancêtres; c'est déjà mourir un peu. Mais, c'est renaître aussi que de savoir s'adapter aux nouvelles formes de la vie.

Nouvelles diverses

Prévoyance

La bête est prévoyante par instinct, l'homme doit l'être par calcul. Il nous faut d'abord dépenser pour pouvoir retrouver, plus tard, au double, au décuple ou au centuple, le prix de notre sacrifice. Plus nous nous rapprochons de l'animal, moins nous sommes capables d'un pareil calcul. Plus nous nous éloignons, plus ce calcul est compliqué. Un chef de grande industrie, ou d'entreprise commerciale sacrifie chaque année des sommes énormes selon un plan minutieusement établi d'avance pour faire marcher son exploitation qui le lui rendra ensuite largement.

La peine de mort s'humanise

Les condamnés à mort ne seront plus électrocutés aux Etats-Unis, ils périront par les gaz délétères; ce décret sera pour la première fois appliqué prochainement à deux Chinois convaincus d'avoir assassiné un de leurs concitoyens de l'Etat de Nevada. Suivant le nouveau décret, le moment de l'exécution sera fixé par le gardien de la prison, qui n'aura qu'à tourner la clef du gaz quelque nuit où le condamné sera plongé dans le sommeil.

Opulence cardinalice

Le cardinal-prince Skrbensky, ex-archevêque de Prague, aujourd'hui sans domicile connu (voir « Tribune de Genève » du 3 mars) n'a pas assisté au Conclave de 1922. Cardinal dès 1902, il assista à l'élection de Pie X en 1903. Il portait alors au doigt un anneau pastoral valant deux millions de francs.

Au-dessus du Niagara

Tous les « as » de la corde raide sont attirés par les chutes du Niagara. C'est ainsi que miss Eleonora, une des plus célèbres acrobates anglaises, se propose de passer au-dessus des chutes fameuses, au début du mois de juin. Elle a d'illustres devanciers; le premier fut Blondin, dont l'exploit excita, en 1859, l'admiration du monde entier; la corde fut tendue à 250 pieds au-dessus des chutes; Blondin tenait à la main un balancier et il prit, en outre, sur son dos, un passager, un M. Calcouet, qui fut, dans l'occasion, son collaborateur volontaire. Et Blondin alla sans catastrophe jusqu'au bout.

Depuis, il eut quelques imitateurs: un Américain traversa les chutes sur un bicycle, et un Ecossais, Mac Donnel, au milieu de la corde, se tint droit sur la tête, puis acheva tranquillement son voyage. La performance la plus extraordinaire fut accomplie par la signora Spelerini, qui fit la traversée avec, aux pieds, de petits paniers, au lieu des chaussures en usage chez les danseurs de corde.

Appartement à vendre

A vendre dans la maison Augsburg à Martigny-Bourg, un étage comprenant 2 chambres et cuisine (eau, gaz, électricité), un galetas mansardé, une cave, une place à fumer, une part de buanderie. S'adresser à l'avocat M. Gross, à Martigny-Ville.

Hôtel Suisse, St-Gingolph sont demandés pour saison d'été  
sommelière, femme chambre, fille cuisine et d'office, portier  
Faire offres à Mme Curdy-Chaperon, Bouveret

Entreprise de charpente

Commerce de bois en grumes ou sciés sur commande  
Wysbrod frères  
Lausanne  
Clôtures et Treillages

Demandez prix-courant  
Représentant pour clôtures:  
D. ROSSA, Martigny

Imprimerie Commerciale

Avenue de la Gare - Martigny  
livre promptement  
Travaux en tous genres  
En-têtes de lettres  
Factures,  
Enveloppes  
Quittances  
Brochures  
Actes  
Obligations  
Prix modérés. Travail soigné  
Téléphone 52

FAVORISEZ LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU PAYS

# LE SECRET

n'est pas toujours d'acheter **Bon marché**  
encore faut-il acheter des articles de **Bonne qualité**



Ces deux avantages, vous les trouverez dans notre grand stock qui se compose actuellement de plus de

## 400 complets

dont les prix varient de  
**fr. 49.- à 180.-**

Visitez notre grand choix  
Chaque vêtement est marqué en  
chiffre connu

## E. Géroudet & Fils, Sion

Envois à choix dans tout le canton

Tous les jeudis de 8 à 12 heures, sur la Place Centrale, Martigny

## Grande vente de poisson

au plus bas prix du jour

La Banque Tissières fils & Cie  
à Martigny

# sera fermée

le samedi 18 mars courant.

## Vignerons

Importation directe d'Italie de

## SOUFFRE

moulu pour la vigne par wagon de 8 à 12 tonnes à des prix très avantageux. Ad. Rihs, représentant. Téléphone 890, Biemme, Rue du Ruschli 24. Demandez prix et éc antillons

## Boucherie E. BOVEY

Université, 11 — LAUSANNE

|                               |                   |                  |
|-------------------------------|-------------------|------------------|
| Bœuf 1re                      | rôti, le kg. 3.50 | bouilli fr. 2.50 |
| Saucisse au foie              | le kg. 4.50       | le kg. 4.50      |
| Saucisse aux choux            | » 4.-             | » 4.-            |
| Saucisse, moitié porc et bœuf | » 2.50            | » 2.50           |
| Saucisson porc et bœuf        | » 3.20            | » 3.20           |

## Moulin de la Grenette

SION

Commerce gros et mi-gros

Farine de maïs de 1re qualité de froment, seigle et orge

Farines pour bétail

Farine entière de maïs, orge tamisée

Farinette de maïs, grosse et fine. Sons et Avoine

Mouture en tous genres

Se recommande: Charles Roduit.

**CONTRE** les affections des voies respiratoires, rhumes, catarrhes, bronchites, influenza, asthme, etc.

prenez le

## SIROP DYRBA

le flacon fr. 3.-

Dépôt pour le Valais: Pharmacia Darbellay, Sion

Expédition partout

ENGRAIS

## Société des Produits Azotés

Martigny

Usine Valaisanne dont les produits sont contrôlés par les établissements fédéraux de chimie agricole

Demandez à vos fournisseurs ou à vos syndicats nos  
Engrais chimiques complets à base de Superphosphate, Urée et Potasse pour toutes cultures  
Superphosphate azoté par le sulfate d'Urée  
Superphosphates minéraux et potassiques. Engrais spécial pour les vignes  
cyanamide en poudre et granulée

concentré à éléments fertilisants entièrement solubles et assimilables

carburé de calcium, chaux, acide sulfurique, urée cristallisée.

Renseignements et commandes directement à l'Usine ou à son représentant pour le Valais et le District d'Aigle Messieurs **Torrione Frères & Cie, à Martigny-Bourg.**

## Teinturerie Masson

MONTREUX — Téléphone 7.75

Teintures en toutes teintes. Deuil rapide. Lavage chimique. Installation pour teinture de draps en pièces. — Service spécial d'expédition pour le dehors.

## Teinturerie Moderne

Sion MAISON BOGHI Sierre  
Grand Pont Téléph. 225 Aven. de la Gare

Tous les vêtements défraîchis sont remis à neuf — par le lavage chimique ou par la teinture —

Glaçage à neuf de faux-cols et manchettes

Travail prompt et soigné

## A vendre une jument

portante du baudet ainsi qu'un cheval âgé de 3 ans.

S'adresser chez Perrier Albert, Saxon.

## A vendre du foin bottelé

S'adresser à Albert Vallotton, Martigny-Ville.

Jeune fille 17 ans, cherche place dans bonne famille pour bonne d'enfants et aider au ménage. S'adresser au «Confédéré» en ajoutant 40 ct. en timbres.

## A vendre un bel âne

gris de 9 ans, faisant le travail d'un mulet. S'adresser à Maurice Reuse, Sembrancher.

## Bon chauffeur mécanicien

cherche place à Martigny ou environs. S'adresser au Confédéré.

## RISINA

Fr. 16.- le sac de 70 kg. rendu gare de Martigny contre remb.

Rizerie de Martigny

## Jeune fille

est demandée pour travaux de ménage et service d'un petit café de la campagne genevoise: vie de famille.

S'adresser chez Mme CLARET Landrey, Commune de Bardonnex, Genève.

## Cafés torréfiés

220 le kg. Santos fin  
240 le kg. mélange choisi

Sacs de 5, 10, 15 kg. Vve Décaillot & ses fils, Salvan.

## A vendre fort mulet

pour 400 francs faute d'emploi un extra sage. S'adresser au «Confédéré» en ajoutant 40 ct. en timbres.

## Café! Café!

J'offre directement aux consommateurs: Café vert, garanti de qualité supérieure, à fr. 1.90; grillé à fr. 2.60 le kg., en sacs de 2 1/2 5 et 10 kg. contre remboursement.

Jean Lépori, Import. de Café, à Massagno pr. Lugano (Tessin).

Soins des gencives  
Déchaussement des dents  
Dr Dériaz, spécialiste  
Av. Rumine 5, Lausanne

## Eau-de-vie

de fruits  
pure, première qualité. Envoi depuis 5 litres à fr. 2.30 le litre contre remboursement.

Jean Schwarz & Cie, Distillerie, Aarau, cl-dev. W. Ruegger & Cie

## Viande désossée

pour charcuterie à fr. 2.10 le kg. (Hâchée gratis sur demande).

Boucherie Chevaline  
Lausanne, Ruelle Gd-Pont 18, Lausanne.

## Violons

Violoncelles, guitares, mandolines, cordes et archets, flûtes, clarinettes, tambours, Gramophones et disques, accordéons.

H. Hallenbarter, Sion

## Foin et paille

A vendre encore quelques wagons de bon foin bottelé à 13 fr. les 100 kg. rendu en gare de Morges, ainsi que de la paille à fr. 8.- les 100 kg. Adresse: L. Cretegnay, Vaux-Morges, Téléphone No 24.

L'Horlogerie H. Moret, Martigny

vend maintenant la montre

# OMEGA

depuis 45.- francs



A vendre

Foin bottelé du pays, 1re qualité quantité et environ 4000 kg. bon Foin maraîchier livrable par tout Borgeat & Landry, Vernayaz.

## Grands Magasins Orsat Martigny

Maison fondée en 1827

Vous y trouverez

Colonne dégravée, de 1.95 à 2.80, 1re qual.

Cotonne pr tablier, de 2.25 à 3.-,

Lainage à partir de 4.50 pour robe ou blouse teinte mode

Bayadère, etc.

Voir nos vitrines

TEINTURERIE

## F. & E. BAECHLER Frères

Genève (Maison fondée en 1834)

Place Centrale à Martigny

Promptes livraisons - Travail soigné - Prix modérés  
Lavage chimique - Noir rapide pr deuil - Nettoyage à sec

ÉVITEZ ou SOIGNEZ ÉNERGIQUEMENT

Rhumes, Maux de Gorge, Enrouements  
Rhumes de Cerveau  
Bronchites aiguës ou chroniques, Catarrhes, Grippe, Influenza, Asthme, Emphysème  
AVEC LES

## PASTILLES VALDA ANTISEPTIQUES

CONDITION INDISPENSABLE

DEMANDEZ, INSISTEZ pour obtenir,

EXIGEZ BIEN dans toutes les Pharmacies les

VÉRITABLES PASTILLES VALDA

vendues SEULEMENT en BOITES de fr. 1.90

PORTANT LE NOM

VALDA

## Toutes les Nouveautés de Printemps sont arrivées

Notre magnifique assortiment de tissus

mérite d'être vu et nous invitons chaque personne à venir se rendre compte des avantages extraordinaires que nous offrons:

|            |   |                   |
|------------|---|-------------------|
| Lainettes  | pour robes et blouses, immense choix de coloris                     | le m. 1.95        |
| Crépons    | unis ou fantaisie, toutes teintes modernes,                         | le m. 2.45        |
| Mousseline | laine, très belle qualité, rayures fleuries ou dessins nouveaux     | le m. 3.95        |
| Satinette  | imprimée pour tabliers et ouvrages                                  | le m. 2.65        |
| Frotté     | pour robes, unis ou rayures nouvelles, superbe choix                | le m. depuis 4.95 |
| Voiles     | pour blouses ou robes, unis ou rayés,                               | le m. 3.50        |
| Serge      | pure laine, pour robes ou costumes, qualité superbe largeur 130 cm. | le m. 8.90        |
| Cheviotte  | pure laine pour robes en marine ou noire largeur 100 cm.            | le m. 4.50        |

## Grands Magsins Ville de Paris

Martigny Succursales: Monthey, Vevey, Fribourg, Genève, Moudon, Porrentruy